

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Objet :

Charte Départementale  
« Economisons l'eau,  
ma commune s'engage »

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Ludivine ALBERT, Laurent FUSTER.

**Procurations :** M. Jean-Philippe GARCIA à M. Yann RAMIREZ, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, M. Julien RIBES à M. Jean-François GUIBBERT, M. Olivier MONROS à Mme Géraldine ESCANDE.

**Absents Excusés :** Mme Solène PELLE, M. Didier MONTIER.

**Secrétaire de séance :** M. Yann RAMIREZ.

**Début de séance :** 18H30

N° : D - 2023 -10 -02 - 03

Monsieur le Maire présente une proposition de l'AMF d'adhésion à une charte départementale, ou « plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse » : « Economisons l'eau, ma commune s'engage » qui a pour objectif général de permettre de limiter toute tension sur la ressource en eau dans ses divers usages dans l'Hérault.

Dans le contexte actuel de sécheresse, il est en effet indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels, entreprises, collectivités...).

Aussi, sous l'impulsion de l'AMF 34, les communes et intercommunalités de l'Hérault sont invitées à adhérer à cette charte par délibération de leur conseil municipal ou de leur conseil communautaire, et à nommer un élu référent « eau » en leur sein.

Il demande au conseil de bien vouloir délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents + 4 procurations,

- Accepte les termes de la charte départementale « Economisons l'eau, ma commune s'engage » ci-annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,
- Désigne, M. Bernard GUERRERE, élu référent « eau » de la commune.
- Charge Monsieur le Maire de la mise en place des actions incombant à la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

  
Yann RAMIREZ



  
Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 09 OCT. 2023

ID : 034-213401359-20231002-D2023\_10\_02\_003-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le 06 OCT. 2023  
Et publication ou notification  
Du 09 OCT. 2023  
Le Maire

